



Calendrier de la déchetterie et du ramassage des déchets verts

2026

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Jeudi : 18h30 - 19h30

Samedi : 10h00 - 11h00

MA	JE	MA	SA	MA	JE	MA	SA	MA	JE	MA	SA	MA	JE	MA	SA	MA	JE	MA	SA
janvier																			
3 6 8 13 17 20 22 27 31 3 5 10 14 17 21 25 29 31 24 28																			
février																			
3 10 14 17 19 24 28 31 2 7 11 14 16 21 25 28 30 24 28 30																			
mars																			
5 9 12 14 19 23 26 28 2 6 9 11 16 20 23 25 30 24 28 30																			
avril																			
5 9 12 14 19 23 26 28 2 6 9 11 16 20 23 25 30 24 28 30																			
mai																			
4 7 9 14 18 21 23 28 1 4 6 11 15 18 20 25 29 24 28 30																			
juillet																			
4 7 9 14 18 21 23 28 1 4 6 11 15 18 20 25 29 24 28 30																			
septembre																			
3 1 8 10 15 19 22 24 29 3 6 8 13 17 20 22 27 31 24 28 30																			
novembre																			
3 5 10 14 17 19 24 28 1 3 8 12 15 17 22 26 29 31 24 28 30																			
décembre																			
3 5 10 14 17 19 24 28 1 3 8 12 15 17 22 26 29 31 24 28 30																			

Collecte des déchets verts porte à porte

Collecte des encombrants

Collecte des déchets spéciaux

Mardis matins

10h00 - 11h00

17h00 - 18h30

= pas de ramassage des déchets verts et/ou la déchetterie fermée



Commune de Suscévaz

Route de Mathod 11
1437 Suscévaz

Tél. 024 445 05 62 – greffe@suscevaz.ch

TOUT-MENAGE

Décembre 2025



La Municipalité vous souhaite des belles fêtes de fin d'année remplies de bonheur, santé et succès et vous transmet quelques informations.



A vos agendas



6 décembre dès 10h30 Téléthon et Père Noël – rte de Mathod 6 et salle de commune
8 décembre à 20h Conseil général à la salle communale (convocation au pilier public)

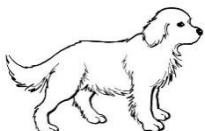


Fermeture du bureau communal

Le secrétariat communal et le bureau du contrôle des habitants seront fermés

du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Horaire d'ouverture du bureau communal : lundi de 17h. à 19h. et mercredi de 9h. à 11h.



CHIENS – recensement obligatoire

Dans le cadre du recensement cantonal, et en application de l'art. 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Suscévaz informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de **déclarer** au greffe municipal :

- les chiens nés, acquis ou reçus en 2025 ;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2025 (pour radiation) ;
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés ;

au plus tard jusqu'au 28 février 2026.

Les indications suivantes sont nécessaires : la race, la couleur de la robe, la date de naissance, la date de l'acquisition, le lieu de provenance, le carnet contenant le n° de la puce électronique (les chiens doivent tous être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire).

Carte journalière dégriffée Commune

La vente des cartes journalières dégriffées Commune se fait directement au bureau communal ou par téléphone.



La carte est nominative, il faut transmettre nom, prénom et date de naissance au moment de la réservation.

- La vente de la carte journalière dégriffée Commune est ouverte à toute personne et n'est pas limitée aux habitants de la commune de Suscévaz.
- de plus, une même personne peut acheter plusieurs cartes journalières dégriffées Commune (différentes dates de voyage ou pour des tiers).
- Pour des groupes de 10 personnes et plus, nous conseillons le billet de groupe offrant une réduction de 30%.
- Les cartes journalières dégriffées Commune avec le demi-tarif peuvent en principe également être utilisées pour des enfants et des chiens. Toutefois, les titres de transport de l'assortiment actuel pour enfants et pour chiens sont plus avantageux

Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de **6 mois à un jour** avant la date de voyage souhaitée. Le niveau de **prix 1** est disponible jusqu'à **maximum 10 jours avant la date de voyage**.

Si le contingent du niveau de prix 1 est épuisé pour la date de voyage souhaitée ou si l'achat a lieu moins de 10 jours avant la date de voyage, les cartes journalières dégriffées sont automatiquement proposées au prix de vente niveau de prix 2 plus élevé. Si le niveau de prix 2 est également épuisé, plus aucune carte journalière dégriffée Commune n'est proposée pour la date de voyage concernée.

Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage
2^e classe avec demi-tarif	39.–	59.–
2^e classe sans demi-tarif	52.–	88.–
1^{re} classe avec demi-tarif	66.–	99.–
1^{re} classe sans demi-tarif	88.–	148.–

La disponibilité de la carte journalière dégriffée est indiquée par date de voyage sur
carte-journaliere-degriffee-commune.ch

Vous trouverez sur ce site toutes les informations et conditions relatives à la carte journalière dégriffée. Toutefois, il est important que vous soyez conscients du fait que les disponibilités sont actualisées plusieurs fois par jour sur le site, qu'il peut arriver que le contingent fixé pour la date de voyage souhaitée ait été épuisé, entièrement ou au prix le plus faible, depuis la dernière actualisation et qu'il ne soit donc plus disponible.

**Vous trouverez les règlements et informations sur le site
internet www.suscevaz.ch**



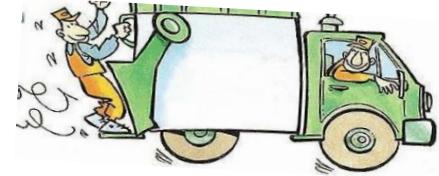
Subsides sociétés sportives et culturelles



La Municipalité souhaite soutenir les sociétés sportives et culturelles, ainsi que les familles de Suscévaz, dont les enfants sont en âge de scolarité obligatoire et habitent la commune depuis 1 an au moins. Une subvention peut être octroyée annuellement sur demande (formulaire sur le site).

Déchets verts - compost

Ramassage du mardi matin : nous vous rappelons que la STRID passe **les mardis matin** (voir grille horaires) devant votre maison ramasser les déchets verts, (épluchures, restes de repas crus et cuits, gazon, compost, déchets de jardin). La municipalité favorise ce ramassage.



Il vous suffit de vous munir d'un container vert (la taille est à votre choix) et de vous **inscrire** auprès du **bureau communal** pour pouvoir être sur la liste de la collecte.

D'avance nous vous remercions pour votre collaboration.



Remorque à l'entrée du village côté Treycovagnes :

Une remorque reste toujours disponible à l'entrée pour les déchets de jardin, le gazon et les branches.

NE PAS METTRE : cailloux, cendres, fumier de lapin, épluchures et reste de repas...

Pour les grandes quantités se rendre directement à la décharge de Mathod



La benne pour les poubelles est accessible de lundi à samedi de 7h à 20h.

Seuls les **déchets urbains incinérables** doivent être déposés dans la **benne compactante** qui se trouve à la déchetterie.

Décharge Grange-Décoppet : Pour des matériaux inertes uniquement (pierreux, terreux).

Tarif : frs 10.- / m³ La clé est déposée chez le syndic, **M. Pierre-André Tharin**

Déchets divers : Si nécessaire, évacuation directement sur le site de la STRID, à Yverdon-les-Bains. Une carte spéciale est obligatoire et disponible au bureau communal.

Sagex : Dépôt gratuit dans des sacs spécifiques à la déchetterie communale.

Déchets spéciaux : Les déchets spéciaux : **piles, aérosols, batteries, bouteilles de gaz, médicaments, pots de peinture et produits de nettoyage** ne sont plus repris à la déchetterie. Merci de bien vouloir les ramener dans les commerces ou les deux jeudis mentionnés sur la grille horaire.

Tarifs : La taxe par habitant est de frs. 70.- / la taxe au kilo est de frs 0,60.

Allocation pour les langes : Une allocation de frs 100.- est offerte par année et par enfant de 0 à 36 mois ainsi qu'aux personnes bénéficiant d'une attestation médicale spécifique pour l'évacuation des langes.

Pour d'amples informations n'hésitez pas à lire le règlement communal sur la gestion des déchets.
D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans la valorisation des déchets.